

## DEMANDE DE SUBSIDE

# APPEL A PROJETS 2023

## CASCADE

La demande de subside, complétée et signée, doit être envoyée au plus tard le **31 mai 2023 à minuit** via le [formulaire en ligne](#)

La demande ne sera considérée comme complète que si elle est accompagnée de la production (vidéo ou podcast) réalisée par les jeunes de votre structure.

-----  
Pour toutes questions complémentaires : [cascade@environnement.brussels](mailto:cascade@environnement.brussels)

-----  
Si votre candidature est retenue par le jury, ce dossier fera l'objet de demande de subside. Les documents suivants seront dès lors à fournir par l'organisme au plus tard pour le 16/8/2023

1. Les derniers statuts disponibles
2. Les comptes annuels ou pour les petites asbl, un « Etat du patrimoine » et un « Etat des droits et engagements », des 2 derniers exercices pour lesquels ils sont disponibles
3. Une attestation d'identification de compte bancaire certifiée (signée par la banque)
4. le dernier rapport annuel d'activités (2021 ou 2022)

Information relative à votre organisation

Nom :

Forme juridique:

Régime linguistique :

Numéro de registre d'entreprise :

Assujettissement à la TVA (oui/non)

Adresse : rue..... n° .....

Code postal..... Commune : .....

Téléphone

Site internet

Nombre total de travailleurs

Fondé de pouvoir :      Nom  
                                    Prénom  
                                    Fonction

Compte bancaire N° IBAN :  
Titulaire

Quel en est l'objet social tel que paru au Moniteur Belge

Décrivez les activités de votre organisation (max 10 lignes)

Présentez en quelques lignes votre structure en terme d'infrastructures d'accueil des jeunes :  
bâtiments, mise à disposition d'équipements, horaires et personnel, etc

Quel est l'ancrage territorial de votre organisation

Activités proposées à des jeunes issus de toute la Région Bruxelloise

Activités proposées aux jeunes d'un ou plusieurs quartiers, si oui le.s quel.s ?

Décrivez le profil des jeunes qui fréquentent votre organisation (âge, niveau scolaire, profil socio culturel)

Quel est le nombre de ces jeunes courant l'année scolaire 2022-2023

Coordonnées du point de contact Cascade au sein de votre organisation (SPOC)

NOM/prénom

Tél :

Mail :

Fonction

Informations relatives au projet Cascade /critères de sélection

1 /Le projet Cascade vise à développer l'empowerment des jeunes par la mise en œuvre de leur propre projet.

- Comment allez-vous concrètement

o mobiliser vos jeunes pour qu'ils participent au projet Cascade ?

o les soutenir dans la réalisation de leur projet ?

o donner une suite aux messages et attentes qu'ils auront exprimés via leur vidéo/podcast ?

- Quel sera le profil du groupe des jeunes qui porteraient le projet ?
  - Activités auxquelles ils participent au sein de votre structure
  - Nombre visé de jeunes qui le composera (minimum 6)
  - Tranche d'âge

2/ La dynamique Cascade vise à aider les structures jeunesse à participer à la transition écologique

- Quelles sont vos attentes en postulant au projet Cascade ?
- En quoi participez-vous éventuellement déjà à la transition écologique ?
- Quelles sont vos 3 priorités au sein de votre structure en matière de transition écologique?
- Vos priorités entrent-elles en résonance avec la vidéo/podcast produit.e par vos jeunes ?
  - Si non, comment pouvez-vous établir le lien entre ces deux visions différentes ?
  - Si oui, comment ?

3 / La Région souhaite que les projets Cascade soient ouverts sur le quartier ou toute autre zone d'influence plus large. Quelles sont vos idées pour étendre l'impact du projet au-delà des jeunes qui l'auront mené :

- Pour toucher l'ensemble des jeunes et acteurs de votre structure
  - o Qui ? Quoi ? Comment ?

- o Estimation du nombre de jeunes, d'adultes

- Pour toucher d'autres Bruxellois
  - o Qui ? Quoi ? Comment ?

- o Estimation du nombre de jeunes, d'adultes

Montant du subside demandé/période de subsidiation

Le montant demandé s'élève à maximum 15 000 euros.

L'estimation des dépenses se ventile actuellement ainsi. Cette estimation sera revue en fonction du projet défini par les jeunes de la structure.

Postes	Description	Estimation(€)
1. Loyers et charges locatives	pas accepté	/
2. Frais de promotion et de publication	impression, frais de publicité	2000
3. Frais administratifs	achat de consommables, licence informatique, frais de secrétariat	3000
4. Frais de véhicule et de déplacement	pour les jeunes, les intervenants externes	500
5. Rétribution de tiers et de sous-traitants	experts (animations, formations, conférence), locations salles, catering	2500
6. Frais de personnel	contrat étudiant sous réserve d'acceptation, défraiement de volontariat pas d'autres frais de personnel accepté	0
7. Amortissement et investissements	matériel nécessaire à la mise en œuvre du projet	7000
8. Autres frais :	impôts et taxes, charges financières et exceptionnelles	/
<b>TOTAL</b>		<b>15000</b>

Les dépenses couvertes pour le projet seront réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 30 juin 2025

Aide d'état : ensemble des subventions dont vous êtes bénéficiaire

Votre organisation déclare sur l'honneur être dans la situation suivante (cocher le cas applicable)

- A reçu moins de 500 000 euros d'aides d'état au cours des 3 dernières années écoulées
- A reçu plus de 500 000 euros d'aides d'état au cours des 3 dernières années

Je déclare sur l'honneur que toutes les données communiquées sont sincères et correctes et autorise l'administration compétente à venir le vérifier sur place.

Je déclare avoir pris connaissance du fonctionnement de la première édition du projet Cascade (annexe 1) et m'engage à mettre tout en œuvre pour y participer avec succès.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au respect de la législation (annexe 2)

Je déclare sur l'honneur que nous tiendrons informé Bruxelles Environnement en cas d'un co-financement du projet cascade par un autre organisme.

Signature du fondé de pouvoir

Nom :  
Prénom :  
Fonction :  
Date :  
Signature

**Annexe 1 : Modalités de l'appel à projets cascade 2023: disponible sur le [site](#).**

**Annexe 2 : Respect de la législation relative aux subventions**

En règle générale, toute subvention doit être utilisée aux fins pour lesquelles elle est accordée. C'est pourquoi il sera précisé de manière exacte dans le cadre de l'arrêté et/ou de la convention la nature, l'étendue et les modalités de l'utilisation et des justifications à fournir par le bénéficiaire de la subvention.

Par ailleurs,

- Par le seul fait d'accepter une subvention, le bénéficiaire reconnaît à l'entité régionale le droit de faire procéder sur place au contrôle de l'emploi des fonds attribués
- Les circonstances suivantes peuvent entraîner la suspension voire le remboursement en tout ou en partie de la subvention :
  - o Non-respect des conditions d'octroi de la subvention;
  - o Utilisation de la subvention à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est accordée;
  - o Obstacle au contrôle de l'utilisation des sommes reçues;
  - o Non justification ou justification partielle des dépenses
  - o Perception d'une autre subvention d'une autre institution pour le même objet, sur la base des mêmes pièces justificatives

L'engagement comptable, pour lequel la convention signée est nécessaire, précède l'engagement juridique.